

Enfance et jeunesse

Inscriptions dans les écoles publiques d'Uzès, en crèches, achat en ligne des tickets de cantine, consultation des menus et activités de loisirs scolaires, périscolaires... Découvrez les propositions qu'offre la Ville d'Uzès pour le bien-être de vos enfants.



Crèches

La Ville d'Uzès dispose d'une crèche pour vos enfants. La crèche intercommunale "Les Pitchounets" est une structure multi-accueil jusqu'à 4 ans, avec...



Etablissements scolaires d'Uzès

Uzès accueille 3500 élèves chaque année dans différents établissements de la maternelle au secondaire, en passant par l'enseignement spécialisé....



Accueil de loisirs périscolaires des écoles publiques

L'Accueil de loisirs périscolaires est proposé aux écoles maternelles du Parc et du Pas du Loup, et à l'école élémentaire Jean Macé.



Cantine scolaire

Mon enfant est scolarisé à Uzès, je souhaite l'inscrire à la cantine.

➤ [MENU DES CANTINES](#)



Demande d'inscription scolaire

La Ville d'Uzès inscrit les enfants en âge d'aller à l'école publique maternelle ou primaire à chaque rentrée.



Demande d'inscription scolaire

La Ville d'Uzès inscrit les enfants en âge d'aller à l'école publique maternelle ou primaire à chaque rentrée.



Centre de loisirs

Le centre de loisirs d'Uzès permet l'accueil des plus jeunes dans un espace de verdure au sein d'une école maternelle.



Loisirs 11-17 ans



Ecole municipale de musique d'Uzès

<https://www.uzes.fr/demarches/enfance-et-jeunesse?>

L'Ecole Municipale de Musique d'Uzès (E.M.M.U.) dispense un enseignement musical spécialisé. C'est un service culturel de la Ville, et également un...



Prévention scolaire : sécurité routière

La Police municipale organise chaque année une formation de prévention routière auprès des élèves des écoles primaires d'Uzès.



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)